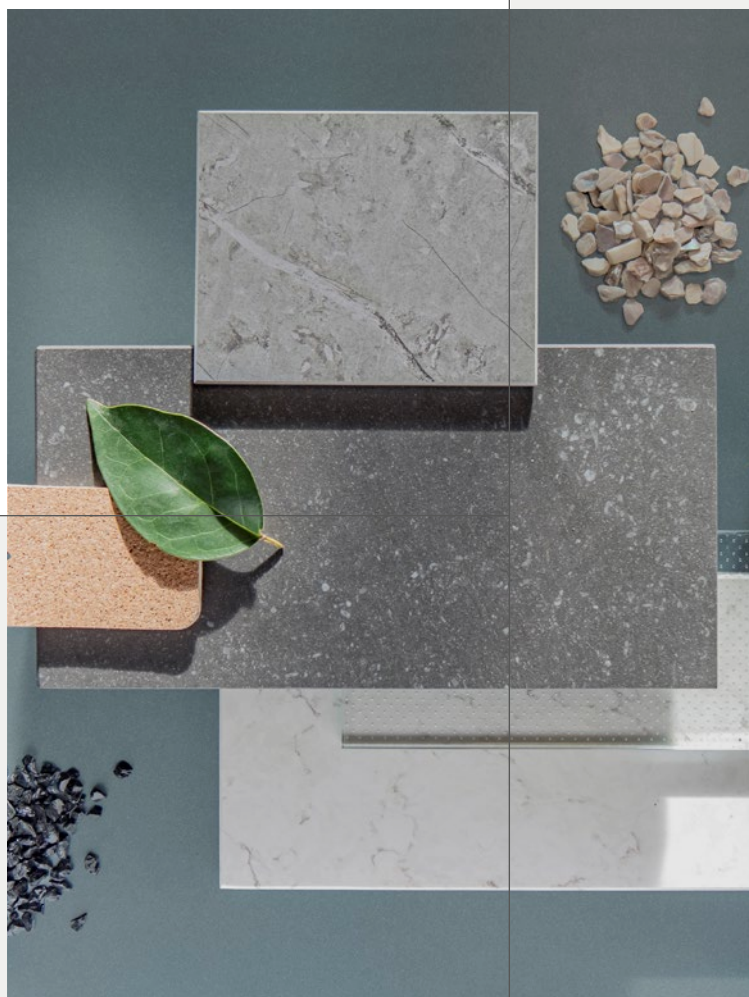


Garantie Cosentino® Standard

LETTRE DE
GARANTIE



SILESTONE®

—

DEKTON®

—

SENSA®

LETTRE DE
GARANTIE

Silestone® – Dekton® – Sensa®	4
Aspects généraux couverts par la Garantie	4
Aspects généraux qui ne sont pas couverts par la Garantie	4
Informations spécifiques sur la Garantie	6
Silestone® - 25 ans de Garantie :	6
Ce qui est couvert par la Garantie	6
Ce qui n'est pas couvert par la Garantie	6
Dekton® - 25 ans de Garantie :	7
Ce qui est couvert par la Garantie	7
Ce qui n'est pas couvert par la Garantie	7
Sensa® - 15 ans de Garantie :	8
Ce qui est couvert par la Garantie	8
Ce qui n'est pas couvert par la Garantie	8
SilQ® - 25 ans de Garantie :	9
Ce qui est couvert par la Garantie	9
Ce qui n'est pas couvert par la Garantie	9
Produits finis fabriqués par Cosentino®	10
Enregistrement et réclamations	10
Enregistrement de la Garantie	10
Comment déposer une réclamation	11

Lettre de garantie

Cosentino® Standard

La présente Lettre de garantie (ci-après, la « Garantie ») n'aura de validité absolue qu'à la condition que le client enregistre le projet dans les 6 mois suivant l'achat du produit, comme indiqué dans la section pertinente, et à la condition que le client présente la facture originale ou le ticket de caisse (indiquant la date d'achat et le nom du vendeur du produit). Le consommateur doit envoyer le produit défectueux à COSENTINO GLOBAL S.L.U. (ci-après, « **COSENTINO** »). Pour que la présente Garantie prenne effet, elle doit être enregistrée en ligne sur le site Internet www.cosentino.com. Cette garantie est transférable.

COSENTINO® se réserve le droit de ne pas offrir gratuitement le service de garantie si les conditions énoncées au paragraphe précédent ne sont pas remplies, ou si les informations fournies par le consommateur sont fausses, incomplètes ou illisibles.

La présente garantie est destinée aux utilisateurs finaux non professionnels et est considérée comme applicable à un usage résidentiel, tel que tout bâtiment ou installation destiné à l'hébergement privé, qu'il s'agisse d'une habitation unifamiliale ou multifamiliale.

La simple recommandation par Cosentino de certains contractants indépendants tels que des installateurs ou des fabricants de ses produits (" Contractants indépendants ") ne constitue pas une garantie ou une promesse concernant la fabrication ou l'installation de ceux-ci. Les références de Cosentino à des termes tels que " Fabricant certifié " ou " Installateur certifié " ne sont que des recommandations ou des suggestions aux clients de Cosentino concernant des contractants indépendants particuliers qui peuvent avoir reçu une formation spécifique de Cosentino ou qui peuvent avoir l'expérience et les connaissances nécessaires pour installer ou fabriquer les produits de Cosentino. Une telle référence à ces termes ou à toute recommandation connexe par Cosentino n'implique aucune promotion particulière, aucune prise en charge de responsabilité, aucun parrainage, aucune garantie ou promesse concernant les actes accomplis par ces contractants indépendants. Cosentino décline spécifiquement toute responsabilité concernant l'installation, la fabrication et/ou l'utilisation de ses produits et ne sera en aucun cas responsable de tout dommage spécial, accessoire ou consécutif pouvant résulter de cette installation, fabrication ou utilisation.

Silestone®, Dekton®, Sensa

La présente Garantie couvre les surfaces en agglomérat de quartz enregistrées internationalement sous la marque SILESTONE®, ainsi que les surfaces ultracompactes grand format enregistrées sous la marque DEKTON®, conçues pour des produits tels que les plans de travail, les revêtements, les parois et les sols, entre autres (ci-après, les « **Surfaces** »).

La présente Garantie couvre également Sensa, une gamme de pierres naturelles sélectionnées intégrant la protection spéciale Senguard pour une utilisation sur les plans de travail, les revêtements et les parois verticales.

De même, la présente Garantie couvre également les Surfaces qui ont subi une variation à la demande du client, laquelle a été apportée dans les installations de COSENTINO®.

En règle générale, la présente Garantie couvre tous les produits qui ne peuvent pas être appelés Produits finis fabriqués par COSENTINO®, comme défini dans la section correspondante de la présente Garantie.

Aspects généraux couverts par la Garantie:

- COSENTINO® s'engage à remplacer ou réparer les Surfaces défectueuses conformément aux conditions générales énoncées dans les présentes, avec les mêmes caractéristiques (couleur, épaisseur, etc.) que celles du produit acheté par le client.
- La présente Garantie couvre les produits destinés aux utilisations définies dans le champ d'application de celle-ci, et qui ont été entretenus conformément aux instructions de nettoyage et entretien s'appliquant aux Surfaces, comme indiqué dans le manuel UTILISATION ET NETTOYAGE de chaque marque. Il est important que le choix final de la couleur et de la finition soit fait avant

de terminer l'achat, car toute modification apportée ultérieurement ne sera pas couverte par la présente Garantie.

- La Garantie couvre également les défauts de surface qui n'ont pas été détectés lors des contrôles de qualité des matériaux, tels que les pathologies de matériaux résultant du processus de production.

Aspects généraux qui ne sont pas couverts par la Garantie:

- Les installations défectueuses ou incorrectes qui ne sont pas conformes aux recommandations de préparation et d'assemblage du fabricant.
- Les interventions de tiers : tout dommage causé directement ou indirectement par tout travail, action ou intervention effectués par des tiers externes à COSENTINO®, tels que les problèmes causés par une mauvaise finition/préparation du produit, les modifications apportées aux Surfaces par un tiers, les méthodes d'installation inappropriées ou toute autre altération ou manipulation du produit d'origine by Cosentino®, comme des variations de couleur, des chocs thermiques, des dommages causés par impact, la mauvaise utilisation ou le traitement chimique inapproprié, effectués par des tiers externes à COSENTINO®. Il est important que les tiers suivent les manuels que Cosentino® met à leur disposition, tels que ceux relatifs à la Préparation, la Manipulation et l'Installation, qui fournissent des directives sur toutes les pratiques susmentionnées et les bonnes pratiques.
- Les cas de force majeure, les conditions sur le chantier où les Surfaces sont installées ou manipulées, la conception architecturale et technique, le mouvement structurel, les actes de vandalisme, les accidents, les catastrophes naturelles, les dommages causés par l'interaction avec d'autres produits ou toute autre cause au-delà du contrôle de COSENTINO®.
- Les dommages résultant d'une utilisation inappropriée, notamment (i) l'utilisation du

produit à des fins autres que celles prévues ;
(ii) l'utilisation du produit d'une manière qui n'est pas conforme aux normes techniques ou de sécurité applicables ; ou (iii) le non-respect du manuel d'utilisation et d'entretien.

- Les produits qui n'ont pas été intégralement payés.
- Les produits tridimensionnels fabriqués par des tiers.
- La présente Garantie ne couvre pas les Surfaces qui ne répondent pas aux exigences du client, selon leur avis personnel, après livraison, en termes de couleur, de veinage, de performances et d'apparence (pour les surfaces qui présentent une telle caractéristique), de profils de bord ou autres aspects sélectionnés par le client au moment de l'achat.
- Les différences entre les échantillons ou les photographies de tout produit COSENTINO® et les produits réels achetés sont également exclues de la présente Garantie.
- La présente Garantie ne sera pas valide en cas de réparation et/ou de manipulation effectuée sur le produit sans vérification en bonne et due forme par COSENTINO®.
- Les éventuels dommages, pertes ou coûts imprévus ou consécutifs, autres que le coût du produit lui-même, notamment les dommages causés à d'autres produits, installations ou réparations additionnels ou complémentaires aux travaux de plomberie, d'électricité ou de construction qui pourraient être nécessaires pour réparer ou restaurer les Surfaces. Ceux-ci incombent entièrement au client.
- Les dommages pouvant résulter de lacunes ou d'omissions dans le projet technique qui a servi de base aux travaux de construction impliquant les Surfaces.
- COSENTINO® ne fabrique pas de plans de travail ou toute autre application, mais fournit les matériaux pour les fabriquer. Par conséquent, si l'une des circonstances énoncées dans les présentes conditions générales survient, le matériel nécessaire pour remplacer le plan de travail sera fourni,

mais COSENTINO® ne couvrira pas les coûts de préparation et d'installation du produit.

- La présente Garantie couvre uniquement le remplacement du produit défectueux avec un produit aux caractéristiques identiques (couleur, épaisseur, etc.) à celles achetées par le client, sauf si cela est impossible en raison de l'arrêt de la fabrication du produit en question, auquel cas il sera remplacé par le produit le plus similaire.
- L'utilisation des produits dans les bâtiments publics. L'utilisation publique comprend notamment les bâtiments commerciaux et les logements publics (y compris les hôtels, auberges, résidences, maisons d'hôtes et appartements touristiques).
- Les dommages causés par des agents externes qui abîment l'aspect de surface du matériau.

Informations spécifiques sur la Garantie:

Silestone® - 25 ans de Garantie:

COSENTINO® garantit au propriétaire qui a enregistré le produit installé de la marque SILESTONE® by Cosentino® contre tout défaut de fabrication une garantie pour une période de **VINGT-CINQ (25) ANS**.

Ce qui est couvert par la Garantie:

- Dommages superficiels aux applications bidimensionnelles, telles que les plans de travail, les revêtements, les murs et les sols installés de manière permanente à l'intérieur d'une habitation (ou d'un bien destiné à un usage autre qu'une habitation).

Ce qui n'est pas couvert par la Garantie:

- L'exposition du produit à l'extérieur des bâtiments.
- Les fissures sur la surface après son installation. Les fissures sur le produit fini ne peuvent pas être considérées comme une indication de matériau défectueux. Les causes principales de fissuration sont le mouvement indu du matériau, l'application directe de chaleur sur la surface, le placement d'un poids excessif sur la surface ou le résultat de chocs sur le matériau après son installation.
- L'application directe de chaleur sur la surface.
- Le placement d'un poids excessif sur la surface.
- Les éraflures qui ne sont pas dues à un défaut du matériau, mais qui sont le résultat du grattage et du choc d'objets contre les bords de la surface.
- Les variations de couleur, de nuance, de

structure des particules ou les variances de niveau de brillance dans le matériau dues aux changements naturels au fil du temps se produisant dans les différents composants du produit.

- La définition des défauts de fabrication couverts par la présente Garantie n'inclut pas la durabilité des caractéristiques accessoires à la fonctionnalité réelle du produit pendant sa période de validité.
- Tout problème ou dommage causé par l'exposition du produit à une utilisation intensive et continue pendant de longues périodes, notamment la décoloration, la perte et le déclin des performances et des caractéristiques esthétiques, et la déformation des sols. Les problèmes, dommages ou inconvénients résultant de la production d'électricité statique ou de l'utilisation de produits conçus pour éliminer ou réduire ses effets.

Dekton® - 25 ans de Garantie:

COSENTINO® garantit au propriétaire qui a enregistré le produit installé de la marque DEKTON® by Cosentino® contre tout défaut de fabrication pour une période de **VINGT-CINQ (25) ANS**.

Ce qui est couvert par la Garantie:

- Dommages superficiels aux applications bidimensionnelles, telles que les plans de travail, les revêtements, les murs et les sols installés de manière permanente à l'intérieur d'une habitation (ou d'un bien destiné à un usage autre qu'une habitation). Voir le manuel UTILISATION ET ENTRETIEN.
- Les fissures causées par l'exposition à la chaleur ou au froid extrêmes, et celles causées par un choc thermique.
- Les taches dues aux aliments, boissons et produits ménagers courants, à condition que les clients respectent rigoureusement les instructions de nettoyage et entretien.
- La décoloration due à l'exposition directe aux rayons ultraviolets (UV), à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.
- Les produits DEKTON® utilisés pour les barbecues, les cheminées ou toute surface pouvant être exposée à la chaleur, à condition que les instructions des manuels d'installation applicables, disponibles à l'adresse www.cosentino.com, soient strictement respectées.
- La série DEKTON® XGloss/Stonika se compose de surfaces ultrapolies et ultracompactes qui nécessitent un entretien et un nettoyage réguliers. La Garantie couvre les surfaces qui ont été entretenues conformément aux instructions de nettoyage et d'entretien, disponibles à l'adresse www.cosentino.com

Ce qui n'est pas couvert par la Garantie:

- La présente Garantie ne couvre pas les fissures et éraflures dues à l'impact d'objets lourds et au mouvement, déplacement ou positionnement de la structure de support sous la surface du plan de travail ou du sol (éléments de cuisine, sols, fondations, etc.).
- Les produits qui ont été traités avec des produits chimiques non approuvés ou recouverts avec des revêtements non approuvés.
- Les produits exposés à une utilisation ou des conditions anormales, ou à une mauvaise utilisation (éraflures, fissures, dommages causés par un impact ou cassures résultant d'une mauvaise utilisation par le client).
- Les Surfaces DEKTON® sont conçues pour présenter un aspect naturel et non uniforme. De ce fait, la présente Garantie ne couvre pas les variations de couleur, de nuance, de structure de particules ou de niveau de brillance.
- La présente Garantie ne couvre pas les marques d'usure sur les produits DEKTON®, notamment, sans s'y limiter, les marques métalliques, les empreintes digitales ou les taches et autres signes d'usure similaires causés par l'utilisation d'ustensiles.
- Certains coloris DEKTON® peuvent ne convenir qu'à une application spécifique. Le client sera informé des coloris que Cosentino® recommande d'utiliser uniquement pour une application spécifique, et ne doit se fier à aucune autre déclaration orale ou écrite contraire. Dès lors qu'il achète ces coloris en particulier, le client accepte d'indemniser et d'exonérer COSENTINO® à l'égard de tous les droits et réclamations en vertu de la Garantie si ces coloris sont utilisés ou appliqués contrairement aux recommandations de COSENTINO®.
- La garantie pour les produits DEKTON avec la finition GRIP/ GRIP+ est limitée à CINQ (5) ans, selon les termes, les conditions et les limitations décrits pour les autres produits DEKTON® by Cosentino®.

Sensa® - 15 ans de Garantie:

COSENTINO® garantit au propriétaire qui a enregistré le produit installé de la marque SENSEA® by Cosentino® contre tout défaut de fabrication pour une période de **QUINZE (15) ANS**.

SENSEA® offre un traitement protecteur permettant de réduire l'absorption et, par conséquent, d'augmenter la résistance aux taches du matériau. Le traitement n'est pas un enduit, mais se lie à la surface de la pierre d'une manière différente à celle des enduits traditionnels.

Nous recommandons de suivre les instructions de nettoyage et entretien figurant dans le manuel du produit Sensa.

Ce qui est couvert par la Garantie:

- Les surfaces installées de manière permanente à l'intérieur d'un logement ou d'un bien immobilier destiné à une telle utilisation.
- Les défauts du traitement protecteur intégré à condition que les instructions du Manuel du produit aient été respectées.

Ce qui n'est pas couvert par la Garantie:

- Les variations de couleur, les chocs thermiques ou traitements chimiques inappropriés, tels que l'application d'acide, de solution d'acide nitrique ou d'autres enduits non-SENSEA® par des tiers externes à COSENTINO®.

SilQ® - 25 ans de Garantie:

COSENTINO® garantit au propriétaire qui a enregistré le produit installé de la marque SILESTONE® by Cosentino® contre tout défaut de fabrication une garantie pour une période de **VINGT-CINQ (25) ANS**.

Ce qui est couvert par la Garantie:

- Dommages superficiels aux applications bidimensionnelles, telles que les plans de travail, les revêtements, les murs et les sols installés de manière permanente à l'intérieur d'une habitation (ou d'un bien destiné à un usage autre qu'une habitation).

Ce qui n'est pas couvert par la Garantie:

- La définition des défauts de fabrication couverts par la présente Garantie n'inclut pas la durabilité des caractéristiques accessoires à la fonctionnalité réelle du produit pendant sa période de validité.
- Tout problème ou dommage causé par l'exposition du produit à une utilisation intensive et continue pendant de longues périodes, notamment la décoloration, la perte et le déclin des performances et des caractéristiques esthétiques, et la déformation des sols. Les problèmes, dommages ou inconvénients résultant de la production d'électricité statique ou de l'utilisation de produits conçus pour éliminer ou réduire ses effets.
- L'exposition du produit à l'extérieur des bâtiments.
- Les fissures sur la surface après son installation. Les fissures sur le produit fini ne peuvent pas être considérées comme une indication de matériau défectueux. Les causes principales de fissuration sont le mouvement indu du matériau, l'application directe de chaleur sur la surface, le placement d'un poids excessif sur la surface ou le résultat de chocs sur le matériau après son installation.
- L'application directe de chaleur sur la surface.
- Le placement d'un poids excessif sur la surface.
- Les éraflures qui ne sont pas dues à un défaut du matériau, mais qui sont le résultat du grattage et du choc d'objets contre les bords de la surface.
- Les variations de couleur, de nuance, de structure des particules ou les variances de niveau de brillance dans le matériau dues aux changements naturels au fil du temps se produisant dans les différents composants du produit.

Produits finis fabriqués par Cosentino®

Les évier de cuisine, éviers Integrity, plans de salle de bain, receveurs de douche, vasques

Cette section de la Garantie est limitée aux produits finis fabriqués sous l'une des marques COSENTINO® sous la forme de produits tridimensionnels, tels que les éviers de cuisine, les vasques,

les plans de salle de bain et les receveurs de douche (ci-après, les « **Produits finis** »), et couvre tout défaut de fabrication de ces produits pendant une période de **CINQ (5) ANS**, à compter de la date d'achat.

Tout cela conformément aux conditions et limitations décrites pour le reste des produits SILESTONE® ou DEKTON® by Cosentino® dans le présent document et également disponibles sur le site Web.

La présente Garantie n'est valable que lorsque les produits finis ont été correctement installés (conformément aux réglementations applicables et aux instructions d'assemblage spécifiques) et qu'ils ont été utilisés correctement conformément à leur application prévue (Guide d'utilisation, de nettoyage et entretien).

La présente Garantie ne couvre pas les consommables (éléments en caoutchouc, joints, vannes, etc.).

Enregistrement et réclamations

Enregistrement de la Garantie:

Pour vous enregistrer en tant que titulaire de la présente Garantie, cette dernière doit être activée sur www.cosentino.com. Ce site Web requiert certaines informations pour l'enregistrement, y compris des informations concernant le point de vente et/ou le marbrier ainsi que le client. Par conséquent, nous recommandons aux clients de s'enregistrer directement dans le magasin ou auprès du marbrier. À la fin de l'enregistrement, le client peut faire imprimer la Garantie pour son propre usage.

Afin de faire valoir la Garantie, celle-ci doit être enregistrée dans les six (6) mois suivant l'achat.

Comment déposer une réclamation

Si vous pensez que l'un des produits couverts par la Garantie est défectueux et souhaitez déposer une réclamation en vertu de la présente Garantie, vous devez contacter votre point de vente ou consulter le site Web de votre pays sur lequel vous trouverez les coordonnées du Service client :

Cosentino North America
355 Alhambra Circle, Suite 1000 Miami FL
33134 Phone: (866) 268-6837
Fax: (877) 532-6394
www.cosentino.com

Pour bénéficier d'un service en temps rapide conformément aux conditions générales de la présente Garantie, vous devez autoriser COSENTINO® ou ses représentants autorisés, marbriers ou installateurs à inspecter les produits sur votre chantier. En outre, vous devez coopérer raisonnablement avec COSENTINO® et ses représentants dans leurs efforts portant sur la mise en application de la présente Garantie limitée.

Les obligations de COSENTINO® en vertu de la Garantie sont sous réserve de la réception d'une notification appropriée de la part de l'acheteur couvert en vertu de la Garantie et de la capacité raisonnable de COSENTINO® à les exécuter. Tout manquement à votre obligation de permettre une inspection rendra la présente Garantie nulle et non avenue.

En aucun cas, COSENTINO® ne peut être tenu responsable, que ce soit dans le cadre d'un contrat ou d'un délit, de tout dommage direct, indirect, punitif, accessoire, consécutif ou autre, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages pour manque à gagner résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit dans des applications résidentielles couvertes par la présente garantie limitée.

COSENTINO

Cosentino North America
355 Alhambra Circle, Suite 1000 Miami FL
33134 Phone: (866) 268-6837
Fax: (877) 532-6394
info@cosentino.com / www.cosentino.com